

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-DN10

présenté par

M. David Habib, M. Faure, Mme Santiago, M. Jean-Louis Bricout, Mme Pires Beaune et
Mme Rabault

ARTICLE 33**ÉTAT B****Mission « Défense »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Environnement et prospective de la politique de défense	0	6 700 000
Préparation et emploi des forces	6 700 000	0
Soutien de la politique de la défense	0	0
Équipement des forces	0	0
TOTAUX	6 700 000	6 700 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement du groupe Socialistes et apparentés visent à abonder les crédits en faveur du recrutement dans l'armée de terre qui, outre les problèmes récurrents bien identifiés, a de plus connu avec la crise du coronavirus un déficit et des retards dans les embauches prévues. Comme l'indique le PLF 2021 dans sa mission « défense » : « d'une manière générale, le COVID affecte les flux d'effectifs de l'armée de terre de la manière suivante : réduction du volume de recrutement, même si une partie a été reprogrammée sur le reste de l'année pour rattraper le retard pris ;

compensation uniquement partielle par de moindres départs avec un taux de renouvellement des primo-contrats moins significatif que prévu initialement ».

S'agissant des problèmes plus récurrents, comme l'indique le PLF 2021 les efforts de recrutement dans l'armée de terre « entrepris depuis 2015 sont poursuivis en raison de l'effet conjugué d'une attrition plus élevée que prévue et d'une fidélisation moins importante qu'espérée. L'objectif du plan de recrutement reste donc élevé, à 16 600 candidats, et nécessite des moyens importants pour attirer, sélectionner et fidéliser. »

« En effet, d'une part, l'attrition reste un sujet de préoccupation, même si ces effectifs restent stables. La dénonciation des contrats restent élevée. Elle est pour les sous-officiers est de 19% en 2019, et pour les militaires de rang de 30% en 2019. Dans ce cadre, la fidélisation des personnels est fondamentale. Elle passe par le fait de rendre plus attractives les carrières notamment en améliorant le degré de formation des militaires qui ainsi pourraient mieux les faire valoir notamment en termes financiers dans le privé après leur retraite. »

Pour pallier ces carences, à la fois structurelles et plus conjoncturelles, il est proposé d'affecter la somme de 6,7 millions d'euros supplémentaires qui correspond à une redotation au titre du recrutement, en plus de l'augmentation de crédits prévue par le PLF 2021, certes nécessaires mais pas suffisante.

Cet amendement :

- flèche 6,7 millions d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement supplémentaires vers l'action « préparation des forces terrestres » (au sein du programme « préparation et emploi des forces ») ;
- et réduit de 6,7 millions d'euros les autorisations d'engagement et les crédits de paiement de l'action « relations internationales et diplomatie de défense » (au sein du programme « environnement et prospective de la politique de défense »).